

# La parole à Joseph Kabila

## RD CONGO Le président mettra-t-il fin au suspense électoral ce jeudi ?

► Ce 30 juin, jour de célébration de l'indépendance nationale, les Congolais écouteront tout particulièrement le discours de leur chef d'Etat.

► Joseph Kabila précisera-t-il enfin ses intentions, alors que son dernier mandat, aux termes de la Constitution, s'achève à la fin de l'année ?

► Certains éléments ne manqueront en tout cas pas de le faire réfléchir.

### ÉCLAIRAGE

À l'occasion de la célébration de l'indépendance, le 30 juin, le président Joseph Kabila pourrait - enfin - préciser ses intentions et sortir d'un mutisme qui donne lieu à de nombreuses spéculations : tentera-t-il ou non de prolonger son mandat au-delà de l'échéance de la fin de cette année ?

S'exprimant la semaine dernière à Kalemie, le taiseux président a déjà donné quelques indications : il a annoncé qu'en juillet allait commencer l'enrôlement des électeurs et il a rejeté toute perspective de voir le sang couler à nouveau dans son pays. Mais surtout, il a écarté les « zélotes » qui criaient à son adresse « umela, umela », un slogan l'appelant à violer la Constitution et à se maintenir au pouvoir.

### L'opposition se renforce

Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il se retirera le 30 novembre, mais plutôt qu'il mettra tout en œuvre pour faire enfin démarrer un dialogue politique avec les forces de l'opposition, sous la houlette du facilitateur désigné par l'Union africaine, l'ancien président du Togo Edem Kodjo qui a déjà entamé des consultations.

Le principe de ce dialogue serait de faire avaliser un délai permettant de répondre cor-

rectement au défi que représente l'organisation des élections dans cet immense pays, c'est-à-dire mener à bien l'enrôlement des électeurs et en particulier des jeunes ayant atteint leur majorité.

Face au camp présidentiel, l'opposition, qui, lors du conclave de Genval, s'était rassemblée autour d'Etienne Tshisekedi, s'est encore renforcée : elle a obtenu le soutien de deux formations importantes, l'UNC (Union pour la nation congolaise) de Vital Kamerhe et le MLC (Mouvement pour la libération du Congo) dont le président en titre Jean-Pierre Bemba vient d'être condamné à 18 ans de prison par le Tribunal pénal in-

ternational à La Haye. Radicale, l'opposition exige le respect strict des délais constitutionnels mais beaucoup d'observateurs ont le sentiment que si une date était clairement proposée, en dehors du délai légal mais dans une limite acceptable (quelques mois tout au plus), un accord pourrait être envisagé.

C'est que tous sont conscients des dangers et des menaces. L'opposition sait parfaitement que l'arsenal répressif du pouvoir s'est considérablement étoffé, entre autres par des achats d'armes et d'équipements, et que le durcissement est une réalité quotidienne - la récente condamnation de l'ex-gouverneur du Katanga Moïse Katumbi en est une preuve supplémentaire.

### « Responsabilité personnelle »

Mais par ailleurs, la fermeté des Occidentaux, Européens et surtout Américains, donne à réfléchir. Après de nombreuses mises en garde, les Etats-Unis sont passés aux actes concrets : les avoirs du général Célestin Kanyama, chef de la police à Kinshasa, ont été gelés aux USA et les entreprises américaines n'ont plus le droit de faire des affaires avec lui.

Le général Kanyama, qui a cependant réussi à réduire la criminalité dans la capitale et en particulier celle des « kulunas » - des bandes organisées issues des quartiers défavorisés - qui semaient la terreur, est accusé

d'avoir été impliqué dans des violences contre des civils, en particulier lors des violentes manifestations de janvier 2015, qui ont fait une quarantaine de morts.

De source américaine, il apparaît que d'autres proches du président faisaient des affaires aux Etats-Unis pourraient être visés. En outre, le verdict qui vient de frapper Jean-Pierre Bemba, condamné à 18 ans de prison par la CPI, est de nature à faire réfléchir : alors qu'il n'était pas présent en Centrafrique lorsque ses troupes y commettaient viols et autres violences, la Cour a jugé que sa « responsabilité de commandant » était engagée. A Kinshasa voici quelques semaines, Didier Reynders ne disait pas autre chose lorsqu'il assurait à ses interlocuteurs qu'en cas de violence, leur « responsabilité personnelle » pourrait être retenue... ■

COLETTE BRAECKMAN

### L'APPEL DE L'ÉGLISE

#### Les évêques invitent les deux camps au « sursaut patriotique »

Les évêques catholiques congolais renvoient pouvoir et opposition à Kinshasa à leur « responsabilité » et plaident pour un « sursaut patriotique » afin de permettre la tenue de la présidentielle. Le « blocage du processus électoral » engendre une « situation inquiétante qui risque de plonger le pays dans le chaos » et qui « engage en premier lieu, la responsabilité des acteurs politiques », a notamment déclaré le secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), l'abbé Léonard Santedi. D'une manière générale, « la situation socio-économique et sécuritaire des populations se dégrade et le peuple se voit sacrifié sur l'autel des intérêts des politiciens », estime la Cenco, pour qui « la crise actuelle ne pourra être résolue si l'on reste sourd au cri de détresse du peuple ». (afp)